



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.		Date d'inspection Le 02 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de permis 2002980	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	Règlement 11(a)	Date limite pour être conforme 17 févr. 2026	Date d'attestation de la conformité 02 févr. 2026
Commentaires: Une preuve de l'obtention du certificat de secourisme a été envoyée par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée. Une photo a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 février 2026

Date

original signé par
Yvette Duguay
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"